

Décision

Générale

modern

Décision n° 2007-0682/PR/MENESUP fixant la rentrée scolaire et universitaire et les périodes des vacances interruptives des cours pour l'année 2007-2008 et la rentrée 2008-2009.

n° 2007-0682/PR/MENESUP

Ministère

Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Date de publication

6 août 2007

Numéro JO

n° 15 du 15/08/2007

Date du numéro

15 août 2007

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992**VU**La Loi n°96/AN/00/4ème L du 10 août 2000 portant orientation du Système Educatif Djiboutien**VU**Le Décret n°2005-0067/PRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre**VU**Le Décret n°2005-0069/PREdu 22 mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement**VU**L'Arrêté n°59 DCG du 17 mai 1958 instituant le congé annuel pour les membres du corps Enseignants

SUR Proposition du Ministre de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur.

TEXTE INTÉGRAL

Titre I : Rentrée scolaire 2007-2008

Article 1

La rentrée scolaire 2007-2008 s'effectuera selon le calendrier suivant :* Le lundi 03 septembre 2007 pour l'enseignement de base ;* Le mercredi 05 septembre 2007 pour le CFPEN ;* Le lundi 10 septembre 2007 pour les établissements de l'enseignement moyen et secondaire ;

Titre II : Vacances scolaires

Article 2

Les périodes des vacances interruptives des cours pour l'année 2007-2008 sont fixées comme suit :

I – Vacances interruptives

| | Enseignement scolaire et CFPEN |

| --- | --- |

| Période 1 | Du jeudi 18 octobre 2007 après les cours au vendredi 26 octobre 2007 inclus |

| Période 2 | Du samedi matin 22 décembre 2007 au vendredi 04 janvier 2008 inclus |

| Période 3 | Du jeudi 07 février 2008 après les cours au vendredi 15 février 2008 inclus |

| Période 4 | Du jeudi 03 avril 2008 après les cours au vendredi 11 avril 2008 inclus |

II – Grandes vacances

II-1 Les dates de fin des cours pour les élèves sont fixées comme suit : * Pour l'enseignement fondamental, le jeudi 29 mai 2008 après le dernier cours ; * Pour l'enseignement secondaire, le jeudi 22 mai 2008 après le dernier cours.

II-2 Les dates de fin de service des personnels enseignants, sont fixées ainsi : * Pour les établissements de l'enseignement fondamental, le CFPEN et le CRIPEN, le jeudi 26 juin 2008 ; * Pour les établissements de l'enseignement secondaire, le samedi 05 juillet 2008 après le déroulement des examens des Baccalauréats ; * Les directeurs d'écoles, chefs d'établissement de l'enseignement secondaire, les directeurs du CFPEN, du CRIPEN, leurs adjoints ainsi que le Personnel de supervision pédagogique resteront à leurs postes jusqu'au samedi 05 juillet 2008 inclus.

Titre III : Calendrier universitaire

Article 3

Les périodes de rentrée, de cours, de révisions, d'examens et de vacances de l'année 2007-2008 ainsi que les dates de rentrée 2008-2009 sont fixées comme suit :

| Rentrée universitaire pour les professeurs | Samedi 08 Septembre 2007 |

| --- | --- |

| Inscriptions Orientations des | du samedi 01 septembre au jeudi 13 septembre 2007 | 2 semaines |

| Rentrée universitaire pour les étudiants | Samedi 15 Septembre 2007 |

| 1er SEMESTRE | du samedi 15 septembre au jeudi 20 décembre 2007 | 14 semaines dont une semaine de Vacances (du 03 au 09 novembre) |

| Vacances Universitaires | du samedi 22 décembre au vendredi 04 janvier 2008 | 2 semaines |

| EXAMENS du 1er SEMESTRE | du samedi 05 janvier 2008 au jeudi 17 janvier 2008 | 2 semaines |

| 2ème SEMESTRE | du samedi 19 janvier 2008 au jeudi 24 avril 2008 | 14 semaines dont une semaine de Vacances (du 08 au 14 mars 2008) |

| Période de révision | du samedi 26 avril 2008 au jeudi 08 mai 2008 | 2 semaines |

| EXAMENS du 2ème SEMESTRE | du samedi 10 mai 2008 au jeudi 29 mai 2008 | 3 semaines |

| Période de révision | du samedi 31 mai 2008 au jeudi 12 juin 2008 | 2 semaines |

| Session de Rattrapage | du samedi 14 juin 2008 au jeudi 10 juillet 2008 | 4 semaines |

| Vacances Universitaires | du vendredi 11 juillet au vendredi 05 septembre 2008 | 8 semaines |

| Rentrée universitaire pour les professeurs | Lundi 08 Septembre 2008 |

| Inscriptions Orientations des | du lundi 01 septembre au dimanche 14 septembre 2008 | 2 semaines |

| Rentrée universitaire pour les étudiants | Lundi 15 Septembre 2008 |

Titre IV : Rentrée scolaire 2008-2009

Article 4

Les directeurs d'écoles, chefs d'établissement de l'enseignement moyen et secondaire, les directeurs du CFPEN et du CRIPEN, leurs adjoints ainsi que le personnel d'encadrement pédagogique seront à leur poste le lundi 25 août 2008.

Article 5

Les personnels enseignants seront présents à leurs postes :* le samedi 30 août 2008 pour l'enseignement fondamental et le CFPEN ;* le mercredi 03 septembre 2008 pour l'enseignement secondaire.

Article 6

La rentrée scolaire 2008-2009 s'effectuera comme suit:* le mercredi 03 septembre 2008 pour l'Enseignement fondamental ;* le samedi 06 septembre 2008 pour les établissements de l'enseignement secondaire et Le CFPEN.

Titre V : Dispositions finales

Article 7

Les personnels enseignants et les chefs d'établissements désignés pour participer à l'organisation et au déroulement des examens feront l'objet de décisions particulières prises pour chaque examen par le Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur.

Article 8

Le Calendrier des fêtes légales sera fixé par circulaire émise par le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation.

Article 9

Le Ministre de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur pourra modifier sous forme de Circulaire, en cas de besoin, certaines dispositions de cette décision.

Article 10

La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

*P. Le Président de la République
chef du Gouvernement P.O Le Ministre des Affaires Présidentielles
chargé de la Promotion des Investissements*

OSMAN AHMED MOUSSA